
MONITEUR/MONITRICE D'ÉQUIPE

SUPÉRIEUR IMMÉDIAT : Le titulaire du poste de moniteur d'équipe relève des coordonnateurs-adjoints.

NOMBRE DE TITULAIRES : variable selon les besoins

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Créer et maintenir un esprit d'équipe intéressant dans le groupe de campeurs et campeuses dont il a la charge immédiate.
- Assurer la sécurité des enfants de son groupe en tout temps.

TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

- Assurer le bien-être physique et moral des campeurs et campeuses de son équipe ;
- Être le premier intervenant auprès de ses campeurs et campeuses pendant leur séjour au Camp et ne référer aux coordonnateur-adjoints que les cas sérieux ;
- Partager le quotidien avec son équipe tout au long du séjour : repas, activités, bivouacs, jeux, etc. ;
- Participer aux réunions du personnel associées ;
- Participer à la création du climat sein au sein du personnel d'animation ;
- Former une équipe avec les autres animateurs et animatrices ;
- Établir de bonnes relations avec les campeurs et campeuses et l'ensemble du personnel du Camp. ;
- Collaborer étroitement par sa participation active à la bonne marche du Camp ;
- Assurer un suivi constant au niveau des objets perdus des jeunes de son équipe.
- Animer la plupart des activités du camp de façon autonome ;
- Assister les spécialistes d'activité lorsqu'il y en a un à son activité ;
- Penser et créer des activités diversifiées pour ses campeurs et campeuses ;
- Collaborer avec les coordonnateurs-adjoints à la réalisation des grands jeux, des activités à grand déploiement et des activités en soirée ;
- Réaliser ses différentes assignations (service de garde, ménage, relèves de dortoir, etc.) en fonction de l'horaire établi par la coordination ;
- Être le principal responsable de la propreté et de la sécurité du lieu de rassemblement de son équipe (casier, bac, crochets, etc.).

Tâches spécifiques aux moniteurs d'équipe Camp de vacances

- Assurer la surveillance des repas, de la baignade, du dortoir et de la cour selon un horaire établi par l'équipe de coordination ;

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Sens des responsabilités démontré pendant le Camp ;
 - Qualité des relations établies avec les campeurs et l'ensemble du personnel ;
 - Collaboration apportée à la bonne marche du Camp ;
 - Assiduité et sérieux au travail ;
 - Démontrer des aptitudes pédagogiques.
-